



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 4567

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, sur le phénomène grandissant d'hyper sexualisation des enfants, en particulier des filles, communément appelées « lolitas ». Un rapport parlementaire propose plusieurs pistes mais l'environnement direct de l'enfant, en particulier le temps scolaire, ne pourrait-il pas être mis à profit pour poser certaines bases de réflexion sur l'image de soi, la représentation de son corps. Il lui demande de bien vouloir préciser quelles mesures le Gouvernement entend prendre en la matière.

Texte de la réponse

Le phénomène d'hypersexualisation induit des risques pour le développement de l'enfant en les conduisant à adopter des comportements d'adultes, tant sur le plan vestimentaire que dans leurs relations aux autres. Ce phénomène, qui concerne d'ailleurs également les garçons, confrontés aux clichés masculins de virilité et de domination, véhicule des stéréotypes de genre et peut avoir une forte influence tant sur le développement de la sexualité des enfants que sur la représentation future des relations entre les femmes et les hommes. Il va clairement à l'encontre des principes sur lesquels reposent la protection de l'enfant et celle de son image : respect de la personne et singulièrement de la personne en devenir ; primauté de l'éducation, qui doit permettre de se construire en individu libre dans une société d'égalité. Des chartes pour la protection de l'image de l'enfant ont été mises en place, notamment dans les médias, pour lutter contre ce phénomène d'hypersexualisation. Le gouvernement souhaite aller plus loin pour lutter contre les stéréotypes sexistes, d'abord par l'éducation, dès le plus jeune âge, et par une action durable pour changer les représentations de l'image des femmes dans les médias. C'est le sens des conclusions du Comité interministériel aux droits des femmes qui s'est tenu sous la présidence du Premier ministre le 30 novembre 2012. Ainsi l'éducation à la sexualité sera rendue effective dans les écoles et établissements scolaires et des modules d'éducation à l'égalité seront expérimentés dans les petites classes. Des enseignements à l'égalité filles-garçons seront développés dans la formation initiale des enseignants et dans toutes les filières de l'enseignement supérieur. Dans les médias, le conseil supérieur de l'audiovisuel verra ses pouvoirs de régulation étendus s'agissant de l'image des femmes dans les programmes mis à disposition du public et l'égalité femmes-hommes sera intégrée dans les conventions d'objectifs et de moyens de France télévision et de radio France. Les premières analyses juridiques que le gouvernement a sollicitées conduisent à s'orienter vers un encadrement dont les termes doivent encore être précisés. Une mesure générale d'interdiction serait en effet peu adaptée à la diversité des concours et aux garanties prévues pour la liberté de réunion. Afin de définir les contours d'une mesure de régulation, un groupe de travail interministériel sera constitué prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4567

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Famille

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5096

Réponse publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2272